

QUELQUES CHIFFRES SUR LA TARIFICATION 2005 DE LA CSST

Le 17 juin dernier, le conseil d'administration de la CSST a adopté, pour fins de prépublication, le *Règlement modifiant le Règlement concernant la classification des employeurs, la déclaration des salaires et les taux de cotisation*.

Effectuons maintenant certaines comparaisons entre les tarifications 2004 et 2005 :

	2004	2005	%
Taux moyen de cotisation	2,15 \$	2,27 \$	5,6
Besoins financiers à couvrir	2 007,5 M\$	2 180,9 M\$	8,6
Masse salariale assurable estimée	93,3 MM\$	96 MM\$	2,9
Taux moyen selon le risque	1,70 \$	1,82 \$	7,1
Taux fixe uniforme	0,42 \$	0,42 \$	—
Taux fixe annuel prévu par l'article 313 LATMP	65 \$	65 \$	—
Nombre d'unités de classification	272	236	- 13,2

Pour 2005, la CSST a procédé à une révision de la structure de classification pour les secteurs d'activité du bois et meubles, de l'administration provinciale et municipale, du caoutchouc et plastique, de l'industrie chimique, des services d'entretien et de nettoyage et d'une partie du commerce.

Des ajustements mineurs de concordance ont été effectués dans certaines unités alors que certaines précisions étaient apportées aux nouvelles unités proposées pour 2005.

Variation des taux de 2004 à 2005

	Nombre d'unités	%
Baisse de 10 à 11 %	17	9
Baisse de 5 à 10 %	19	10
Baisse de 0 à 5 %	25	13
Hausse de 0 à 5 %	59	31
Hausse de 5 à 10 %	21	11
Hausse de 10 à 15 %	12	6
Hausse de 15 à 20 %	13	7
Hausse de 20 à 22 %	24	13
Total	190	100

On remarque que 61 unités profitent d'une baisse de taux variant de 0 à 11 % alors que 129 unités subissent une hausse variant de 0 à 22 %.